

Nous venons de vivre une semaine bien triste pour notre pays et pour l'Église. Les ordinations épiscopales de la Fraternité Saint Pie X, sans mandat du pape, ont provoqué un nouveau schisme au sein de l'Église Catholique. Même si les membres de cette fraternité ne sont que 600000 à travers le monde, ils restent des frères et des sœurs et les voir se couper de l'Église, en refusant d'obéir à la Tradition qui veut que chaque évêque soit choisi et appelé par le successeur de Pierre, est source d'une grande tristesse. Par cet acte de désobéissance à la Tradition de l'Église et à ses lois fondamentales, alors même qu'ils prétendent les défendre, a entraîné une excommunication « *latae sententiae* », c'est-à-dire immédiate. Ce n'est pas le pape qui les excommunie, mais l'acte en lui-même qui produit l'excommunication. Ordonner des évêques sans mandat pontifical est un acte schismatique, c'est à dire qui coupe de la communion avec l'Église Catholique. Et comme il s'agit d'une récidive (il y avait déjà eu des ordinations épiscopales en 1988 toujours sans mandat du pape) l'acte est aggravé au niveau canonique puisque c'est non seulement les évêques qui sont excommuniés, mais aussi tous les clercs et les fidèles s'ils persistent à suivre ces évêques. Il nous faut prier pour ces frères et sœurs, afin qu'ils ouvrent les yeux et surtout leur cœur, qu'ils se rendent compte qu'on ne peut se dire catholique et désobéir à ce point au souverain pontife.

Le deuxième évènement qui nous emplit de tristesse et qui, il faut quand même le reconnaître, est plus grave que le premier, est le vote par l'Assemblée Nationale, du projet de loi sur la fin de vie. Même si les termes de suicide assisté et d'euthanasie n'ont pas été utilisés, la réalité est là : d'ici peu, sauf miracle – et nous devons croire aux miracles – une personne pourra demander à mettre fin à ses jours ou, si elle ne le peut pas, demander à ce qu'on mette fin à ses jours. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a déjà été dit par le pape, nos évêques mais aussi les médecins, les Petites Sœurs des Pauvres, tous ceux qui s'occupent des personnes âgées, des malades, des personnes atteintes d'un handicap. C'est un ligne rouge qui a été franchie, une ligne que les catholiques ne peuvent pas accepter. Le précepte divin : « *tu ne tueras point* » ne souffre d'aucune exception. Dieu est le seul auteur de la vie et à lui seul appartient la vie. Il est ahurissant que le texte ait été voté au même moment où se tenait à Paris le 9<sup>ème</sup> congrès contre la peine de mort, où on a pu entendre ces paroles de la bouche de ceux qui nous dirigent : « *il n'y a pas de bonnes raisons de tuer un homme.* » Ou bien encore : « *La peine de mort n'est pas un acte de justice, c'est un assassinat puisqu'il y a préméditation. C'est un assassinat légalisé dans certains États.* »

Des conséquences concrètes se profilent déjà : l'impossibilité pour les Petites Sœurs des pauvres d'exercer leur mission. Peut-on envisager que des religieuses soient obligées par la loi d'organiser des euthanasies dans leurs maisons de retraite ? Et elles ne sont pas les seules ; il existe une dizaine de congrégations religieuses en France qui gèrent des établissements de soins pour les personnes malades, âgées, ou qui ont un handicap. Sans compter les ehpad gérées par des diocèses ou des hôpitaux catholiques. Ces maisons, ces établissements, ces communautés religieuses dont la vocation est d'accompagner jusqu'au bout, ne pourront plus exercer leur mission si la loi est appliquée. Les Petites Sœurs des pauvres, par la voix de leur supérieure en France ont déjà annoncé qu'elles se battront pour rester mais que, si cela devenait impossible, elles refuseraient d'appliquer cette loi, au nom de leur conscience, de leurs convictions religieuses, de leur foi. Et qu'elles quitteraient la France.

Que vont faire les médecins qui refusent, les infirmiers et infirmières, les pharmaciens pour qui la clause de conscience n'existera pas ? Pourront-ils supporter des procès, des radiations, la pression ? Car au-delà de la dignité de la personne humaine qui est gravement atteinte, c'est la liberté de conscience qui va être piétinée. Certains ne pourront pas dépasser cette ligne rouge au nom de leur foi, de leurs convictions religieuses, mais aussi au nom de leur

engagement à sauver des vies et non à y mettre un terme. Quand un Etat viole ainsi le principe de la liberté de conscience, il s'attaque à ce qu'il y a de plus sacré : l'intériorité de la personne. La liberté de conscience est un droit fondamental qui garantit à chaque individu le droit de choisir librement ses convictions, ses valeurs, ses croyances ou sa religion, et de vivre en accord avec elles. Et aucune autorité, même légitime, n'est au-dessus de cela. Violer la liberté de conscience est considéré par le droit international comme extrêmement grave. Dans les systèmes juridiques démocratiques et en droit international, ce n'est pas une simple infraction : c'est une atteinte directe à la dignité humaine et à l'un des piliers fondamentaux de la démocratie.

Alors que pouvons-nous faire ? Tout d'abord nous tourner vers le Christ. Aujourd'hui il nous dit : « *Venez à moi vous tous qui peinez sous le poids du fardeau.* » « *Venez à moi.* » Si nous en sommes arrivés là aujourd'hui, c'est parce que nos pays se sont éloignés de la foi chrétienne et donc du Christ. Puis prier, avec toute notre foi et tout notre amour pour que le Seigneur ouvre les cœurs. Il n'existe personne de vraiment mauvais ni d'irréparable. Enfin, témoigner d'autre chose, témoigner de notre foi en Jésus, en manifestant notre foi dans la charité. Aimer toujours mieux, en particulier les plus petits, ceux qui se sentent inutiles. Si nous aimons les personnes âgées, les personnes malades ou porteuses d'un handicap, si elles ont du pris à nos yeux, alors elles ne demanderont pas à mourir. Aujourd'hui personne ne veut mourir mais certains le souhaitent par ce qu'ils sont seuls face à la maladie, face à la peur. Ce qui est un jour insupportable peut devenir supportable si un frère ou une sœur le porte avec la personne qui désespère. Seul l'amour vécu dans la proximité, dans la solidarité, fera que cette loi deviendra inefficace. Nous avons besoin de témoins de la vie ; face à cette culture de mort, nous avons besoin de témoins du matin de Pâques. Comme la résurrection du Christ a dissipé la nuit du péché, les disciples de Jésus, s'ils vivent de la résurrection, dissiperont ces ténèbres. Enfin, n'ayons pas peur, ne cédon pas aux menaces, aux intimidations ou devant la possible persécution. Une loi n'est pas un absolu en soi et elle n'est pas éternelle. Si une loi est amoral, nous n'avons pas à y obéir. Notre devoir est de résister et de dire « non ». Pour cela, nous avons l'Esprit Saint qui habite en nous et qui nous donnera courage et force dans les épreuves, l'Esprit qui a ressuscité le Christ et qui est présent, dans son Eglise conduite par le successeur de Pierre, présent en chacun d'entre nous et qui est une force que rien ni personne ne peut vaincre.